Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212901441-20260421-20260421D30-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
FINISTERE

NOMBRE DE MEMBRES

Membres en exercice	*15*
Membres présents	*12*
Absents	*3*
Procurations	*3*
Votants	*15*

DATE DE LA CONVOCATION

17/04/2026

Délibération N° 2026/30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de ***LA MARTYRE***

SEANCE DU 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un avril à 20 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Pierre Abéguilé (arrêté n°74/2025 du 23/10/2025 délocalisation des séances de Conseil municipal), sous la présidence de **Monsieur Bernard KERMARREC, *Maire.***

Présents : **Bernard KERMARREC, Emilie CARIOU-MENES, Pascal PERENNOU, Stéphanie JONCOUR, Marie POULIQUEN, Virginie BAILLOU, Julie CREZE, Nicolas EUZEN, Anthony JAOUEN, Michel LE GARREC, Luc SALAUN, Louis PAILLEUX.**
Absents excusés : **Charles BOIS (pouvoir à Stéphanie JONCOUR)**
Mallory BLEAS (pouvoir à Pascal PERENNOU)
Marie DESIRE DIT GOSSET (pouvoir à Emilie CARIOU-MENES)
Secrétaire de séance : **Emilie CARIOU-MENES**

Désignation des personnes extérieures au conseil qui participeront à la commission des affaires sociales

Le maire rappelle que par délibération du 10 avril 2026, le conseil a désigné les conseillers suivants membres de la commission des affaires sociales : Stéphanie JONCOUR, Emilie CARIOU-MENES, Julie CREZE, Mallory BLEAS, Marie DESIRE DIT GOSSET et Luc SALAUN.

Madame Stéphanie JONCOUR étant l'adjointe déléguée à cette commission.

L'adjointe aux affaires sociales propose d'y associer des personnes extérieures au conseil municipal. La commission sera dénommée « commission des affaires sociales extra-municipale ».

Accord du Conseil.

Après consultation des personnes extérieures au Conseil, l'adjointe aux affaires sociales propose que, **Marie-Annick L'ERROL, Annie LE BIHAN, Pompilia STOIAN, Claude STEPHAN, Samantha HERROU** complètent la commission.

Après échange de vues, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le maire,

MAIRIE DE LA MARTYRE
29800